

**1 HOMME, Stéphane TROUSSEL,
Président du Conseil départemental
décide SEUL**

**de déménager le Conseil départemental de la Seine Saint Denis d'ici fin 2025
et bouleverser la vie de 2000 femmes salariées**

APRÈS LE 8 MARS

**JOURNEE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES
CONTINUONS DE NOUS MOBILISER POUR DIRE**

NON à un déménagement amplificateur d'inégalité genrée

Si les hommes s'impliquent désormais davantage dans les tâches parentales, les femmes continuent d'en réaliser 65% et ce, en plus de 71% des tâches « domestiques ». Que dire alors des femmes isolées ?

Les agentes du Département font **quotidiennement des trajets plus longs, plus complexes et plus coûteux**. Dans une même journée leurs déplacements sont multiples et aller ou revenir travailler induit aussi bien souvent la course pour déposer et récupérer les enfants à l'école ou auprès du mode de garde. Sans parler de leur rôle d'aidante auprès d'un parent malade ou âgé qui nécessite de nombreux déplacements et accompagnements.

Alors M. Troussel quand vous prétendez que le temps moyen et théorique de trajet supplémentaire pour les agents à qui vous voulez imposer d'aller travailler à Saint-Denis s'élève à 6mn, **pensez que ces minutes ajoutées (largement sous-estimées) viennent voler encore le temps des femmes !**

Quand vous invoquez le recours aux transports en commun pour venir travailler, ayez aussi en tête qu'en banlieue il n'y a pas de bouche de métro tous les 500 m et qu'un bus n'a jamais la fréquence d'un métro.

Aujourd'hui les agentes ont davantage recours à la voiture que les hommes pour venir travailler, ce n'est pas sans raison !

Ce n'est pas non plus en rallongeant le temps de trajet à vélo que vous encouragerez les femmes à pratiquer le vélotaf. En imposant Saint-Denis-Front Populaire comme lieu de travail, vous diminuez de 12% la part des agents situés à moins de 30 mn à vélo de leur lieu de travail. Le label *Objectif employeur-vélo* durement acquis va s'en trouver terni avec un **écart encore accentué entre les hommes et les femmes pour venir travailler à vélo**.

Face à ces enjeux d'inégalités structurelles, M. Troussel se veut rassurant en proposant un « accompagnement individualisé » aux agents le plus en difficultés avec ce déménagement.

Les agentes ne demandent ni la charité, ni ce traitement condescendant !

**Les femmes veulent être entendues et que l'équilibre vie professionnelle-
vie familiale soit une réalité !**



NON à un déménagement-prétexte pour imposer un modèle d'organisation du travail inadapté à nos métiers et délétère pour la santé des femmes !

Les études montrent qu'en France, les femmes sont davantage exposées aux exigences émotionnelles, à l'instabilité des postes de travail et à la non-reconnaissance de leur travail, dont les inégalités salariales et le temps partiel subi font partie.

Imposer d'aller travailler dans **un immeuble sous-dimensionné par rapport au nombre d'agents**, c'est l'occasion pour M. Troussel de faire perdre à chacun des agents du Département un espace de travail fixe dans un bureau : c'est une réelle régression des conditions de travail !

Sans contrefaçon nous serons :

- Exposé-es au bruit inhérent aux espaces de travail sans murs ni cloisons
- Exposé-es au regard continu des autres
- Stressé-es à l'idée de ne pas trouver d'espace isolé disponible et propice au respect de confidentialité
- Stressé-es par la pause méridienne avec un service cantine à flux tendu et un temps d'attente ne permettant plus de déjeuner en ¼ d'heure
- Limité-es sans tickets restaurant
- Contraint-es de ne pas savoir où manger sa gamelle en l'absence de cuisine ou coin permettant de réchauffer son repas dans l'immeuble : **Régime TROUSSEL Comme j'aime !**
- Contraint-es de renoncer à une activité sportive le midi par manque de temps, pour ceux et celles qui ne peuvent l'envisager le soir

Les risques sur la santé des agents et notamment celle des femmes seront ainsi amplifiés.

Sans parler des difficultés actuelles dans l'accomplissement de nos missions qui ne seront pas résolues avec ce déplacement : logiciels et outils inadaptés, sous effectifs, mauvaise organisation, management, etc.

Le télétravail ne sera pas une variable d'ajustement sur ces mauvaises conditions de travail qui seront accrues si nous partons à Saint-Denis : le cadre légal de la fonction publique ne prévoit pas l'extension du T.T. à plus de 3 jours et le règlement interne de la collectivité l'a plafonné à 2 jours.

Le télétravail pour les agentes ne sera donc pas une compensation du temps perdu dans les déplacements puisqu'une proportion importante (près de 40% des répondants) estime que leur journée en distanciel est en moyenne plus longue qu'en présentiel (enquête sur le télétravail-septembre 2024-CD93). Enfin, le télétravail renvoie les femmes vers la sphère domestique et ses contraintes.

*« L'une des dimensions politiques de la définition conventionnelle du travail sur laquelle les chercheuses féministes attirent l'attention est **son androcentrisme**, c'est-à-dire sa propension à penser le monde (et ici le travail) à partir d'un sujet masculin. »*

Maud SIMONET Une femme au foyer ne travaille pas in Idées reçues sur le travail Collectif 2023

**QUAND UN HOMME IMPOSE D'AUTORITE SA DECISION À DES FEMMES,
CELA S'APPELLE LE PATRIARCAT**

**M. TROUSSEL, pense et prescrit à la place des femmes qui font le travail.
M. TROUSSEL, rendez le label égalité femme-homme du CD93 !**



Syndicat SUD des personnels du Département de Seine Saint-Denis

Hôtel du Département - BP 193 - 93006 BOBIGNY Cedex (**Immeuble Erik SATIE, 6^{ème} étage, bureau 603**)

messagerie : sud@seinesaintdenis.fr Port. 06-16-04-77-30